



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
Ressources humaines
Création d'emplois

**DATE DE LA
CONVOCAION**
13 mars 2023
DATE D'AFFICHAGE
13 mars 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 47
Votants : 47
+ 19 pouvoirs

Acte rendu exécutoire
le
après dépôt en Préfecture
et publication ou
notification
le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis au foyer rural de Dienville (10500) sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec les pouvoirs de Mme Gaëlle DUPRE et de M. Philippe BORDE
M. Pascal ERRE avec le pouvoir de M. Jordan GUITTON
M. Maxence MEUNIER avec le pouvoir de Mme Isabelle HELIOT COURONNE
M. Ghislain WYSOCINSKI

Conseillers départementaux

M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALIER
M. Philippe DALLEMAGNE avec le pouvoir de Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Sybille BERTAIL-FASSAERT
M. Olivier JACQUINET avec le pouvoir de M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN

Troyes Champagne Métropole


M. Nicolas HONORE avec le pouvoir de M. Bernard ROBLET
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire avec les pouvoirs de M. Bruno DEZOBRY et de Mme Chantal MALARMEY
Brienne-la-Vieille – M. Christian BONFILS, Maire, titulaire
Chauffour-lès-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire
Dosches – M. Benoit VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – M. Jean-Christophe LEFEVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Jessains – Mme Line DECANter, titulaire
Juvanzé – Mme Maryline BEAUDEUX, suppléante
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Lassicourt – Mme Angélique LACOUR, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire, titulaire avec les pouvoirs de Mme Sandrine SZYMCZAK et de Mme Sophie BOUDOT
Mathaux – M. Jean-Pierre DESSEIN, titulaire

Mesnil-Saint-Père – M. Pascal HENRI, Maire, titulaire
Molins-sur-Aube – M. Gilles JACQUARD, Maire, titulaire
Montiéramey – M. Michel DRIAT, suppléant
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
Perthes les Brienne – M. Fabrice DETHON, titulaire
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Jean-Michel LANCELOT et de M. Jean-Pierre NICOLAS
Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
Précy-Saint-Martin – M. Richard VEIBERT, titulaire
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
Rosnay L'Hôpital – M. Jean-Philippe MIGNOT, titulaire
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Christophe DUXIN et de Mme Virginie VANHOORNE
Thennelières – M. Julian DEON, titulaire
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Mickaël GUERARD et de Mme Magali ROSSITTO

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrick DYON.



2/3 – Ressources humaines – Création d'emplois

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Mme la Présidente expose que, suite à des avancements de grade, il est nécessaire de créer deux emplois permanents en raison des missions suivantes :

Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe :

- Gestion budgétaire et comptable du budget principal
- Préparation et suivi des marchés publics

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- Surveillance de la Réserve Naturelle Nationale et la police de la nature
- Contribution à la gestion écologique et technique de la RNNFO
- Contribution à l'activité administrative de la RNNFO

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Comité syndical de créer, à compter du 1^{er} avril 2023,

- un emploi permanent d'agent comptable relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- un emploi de garde de la RNNFO relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires. Les postes sont pourvus à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Mme la Présidente informe que la collectivité se trouve confrontée à des besoins de personnel permanent pour effectuer les missions de chargé de mission « Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)».

Ainsi, il est proposé au Comité syndical de créer un poste de chargé de mission EEDD à temps plein, pouvant être pourvu sur la filière administrative au grade de rédacteur ou sur la filière technique au grade de technicien et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions définies à l'article L.332-8/2° du code général de la fonction publique.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- approuver les propositions ci-dessus,
- préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget principal de l'exercice 2023,
- autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.04.06 15:06:13 +0200
Ref:20230330_110602_1-1-O
Signature numérique
le Président